



**LIGUE
BOULISTE
NOUVELLE
AQUITAINE**

Adresse de Gestion :
484 avenue de Verdun
33700 MERIGNAC
06 64 61 53 92
ligboulnaq@gmail.com
www.lbna.fr



Siège social :
C.R.O.S.
2 avenue de
l'Université
33400 TALENCE

Réunion du Comité directeur du 27/03/2021

Présents : Yves GOURDON - Jean-Jacques BELLET – Christian VIGNOT – Patrick BIONDI – Michel CHASSAGNE - Sylvie LE MOINE – Annick MARCHADIE – Alain ROBERGE – Laurent SAURINA - Patrick LE MOINE (CBD17) – Alain TAMPON (CBD19) –Richard MILLET (nouveau président CBD33) - Annie VEVAUD (CBD87/23) – Gilles ROBERDEAU (CBD86) - Manuel VALLE (district 40/64) arrivé en cours de réunion

Excusés : Josette PLINET (CBD16) – Lucien DESOBEAUX (CBD79) – Michel TOURON (CTZ)

Absents : Jacques VINCENZOTTO (CBD24) – Georges JAUBERT (CBD47)

Yves a déjà effectué les visites avec le District 40/64 et le CBD 87/23 à Limoges.
Des visites sont programmées le 17/4 avec le CBD 16 et le 24/4 avec le CBD86.
Pour les autres CBD, les visites peuvent être prévues jusqu'en mai et juin.

Animateur de boulodrome (ADB)

- Etude de faisabilité faite pour savoir la capacité d'employer 1 voire 2 ADB
- Obtention d'un certificat de qualification professionnelle donné par la FFSB
- 360 h/an au maximum, 14 à 15€/h, sur 4 ans
- 1^{ère} année à la charge de la LBNA, les 3 dernières années convention entre le bureau exécutif et les AS, CBD

Petit rappel :

- Bureau exécutif : 8 membres élus maximum dont un médecin
- Comité directeur : les membres élus + les présidents de CBD ou de district

Réception du récépissé de la préfecture pour le siège social à la maison régionale des sports à Talence.
Possibilité d'avoir une boîte aux lettres et de pouvoir faire des réunions pour un coût modique ainsi que l'AG dans l'amphithéâtre avec un vidéoprojecteur.

Comité de développement FFSB

Selon Bernard DAUBARD (président FFSB), l'avenir se situe dans les petits comités. Si les gros comités continuent comme ça, ils deviendront des petits comités. Les petits comités sont force de propositions. Ajustement des minimas pour les qualifications, sans défavoriser les petits et les gros comités.

L'ANS (Agence Nationale du Sport) 2021/2022 va être centré sur le développement des féminines et des jeunes avec une dotation augmentée de 50%, non cumulable avec l'année 2020/2021 mais intégrable avec un projet différent. Pour les ADB, une somme de 4000€ est attendue (subvention estimée du Conseil Général)

L'ANS privilégiera un circuit court par l'attribution des subventions vers les AS. Dans le futur, les subventions risquent de se réduire et d'être remplacées par du sponsoring.

Bernard DAUBARD aimerait faire changer la vision du sport boules au grand public (boules Santé, boules enfance ...).

Mise en place d'une adresse mail direct d'accès à la FFSB pour les AS.

Son attention va se porter sur les M4, F4.

Dans le comité de développement, la LBNA représente 10 CBD sur les 51 (ou 52) comités de -400 licenciés. Yves va faire la synthèse avec une remontée des CBD sur les « Force – Faiblesse – Menace – Opportunité ».

Rappel des personnes licenciées LBNA en place à la FFSB :

- Christian DEMARCONNAY vice-président et président de la commission administrative FFSB
- Christian VIGNOT président de la commission nationale des Equipements et de la commission des parts territoriales pour le CNDS
- Manuel VALLE membre de la commission nationale des Finances
- Yves GOURDON membre conseil des ligues et comité développement
- Line DEMARCONNAY membre de la commission nationale des féminines

Informations de Bernard DAUBARD :

- En 2021 pas de championnats des clubs, des AS, de concours nationaux, de concours propagandes
- Priorité à la participation aux championnats de France Simples, Doubles, Quadrettes et Vétérans
- Courrier reçu le 26/03 précisant l'annulation des championnats de clubs Jeunes et Adultes ainsi que le championnat de tirs

Yves doit prévenir Xavier MARJOREL de mettre Richard MILLET dans la liste de diffusion et d'enlever François SIRABELLA.

Le système de qualifications pour les quadrettes M3 présenté à l'AG de 2020 à Brive n'est plus à l'ordre du jour. On repart sur des qualifications départementales (1 qualifié par département) pour cette saison et la saison prochaine.

Une date limite au 15/05/2021 est précisée pour les éliminatoires, doubles et quadrettes et 15/06/2021 pour le simple. Ces championnats devront être organisés selon les règles sanitaires en vigueur. Cela ne reste qu'une information. Il y aura un problème d'organisation avec, pour l'instant, les départements confinés.

Pour la saison 2021/2022 la FFSB a en projet la création d'un championnat double mixte (double à 3 ? homme ou femme), avec les qualifications à la charge des ligues.

Idées Bernard DAUBARD

- ⇒ 1 qualifié par comité. La FFSB prendra des décisions après analyse du conseil des Ligues.
- ⇒ Trophée de France – Championnat resterait au niveau des Ligues
- ⇒ Proposition de faire un prix pour les licences des épouses ou pacsés
- ⇒ Proposition de faire des licences journalières
- ⇒ Réforme des AS 3 et 4 avec des clubs mixtes
- ⇒ Proximité des présidents de comité avec la FFSB. Une réunion (visio ou présentiel) pourrait être programmée d'ici l'été.

Tous les CBD ont reçu les 10€ de la FFSB sur les licences 2019/2020.

Subvention axée sur l'emploi et les féminines. Pas de baisse sur la subvention prévue pour l'ADB.

Nouveau DTN : Jean-Yves PERONNET en attente de sa fiche de poste. Il devrait être en place au plus tard début mai 2021

Visioconférence lundi dernier avec la commission des finances, Yves GOURDON, Christian VIGNOT, Manuel VALLE pour les ADB pour avoir des précisions sur les modalités financières.

Abandon de Gilbert FOURNEL

- ⇒ Un courrier a été envoyé à la cellule Développement Emploi Formation
- ⇒ Yves reçoit un appel de Michel TOURON qui l'insulte
- ⇒ Sur conseil de Jean-Claude POYOT, Yves va écrire à Bernard DAUBARD avec copie au DTN en précisant qu'il ne veut plus travailler avec Michel TOURON.

Christian VIGNOT donne des précisions sur les différentes formations et stages pour l'ADB et les modalités financières pour chaque.

Alexis THOREUX a donné son accord écrit pour participer dans sa totalité à ce stage. Son dossier doit être déposé avant le 31/3.

Manuel VALLE et Jean-Jacques BELLET seront tuteur de l'ADB et le référent financier sera Christian VIGNOT.

Nouvelle candidature pour l'ADB sur Ste Foy de Stéphane TEULET présentée par Jean-Jacques GOUYOU et Michel CHASSAGNE mais problème de délai de constitution et de dépose de dossier. La ligue doit pouvoir le rencontrer, connaître sa motivation et savoir s'il répond à toutes les qualifications requises.

Il faut pour ce candidat :

- ⇒ Licence tamponnée
- ⇒ Brevet des premiers secours mais possibilité de le faire après
- ⇒ Copie carte d'identité
- ⇒ Justifie de 75h de formation en bénévolat auprès d'AS.
- ⇒ Attestation d'engagement à terminer le stage

Accord pour la prise en compte de cette candidature.

Dans la convention ligue, CBD et AS pour les ADB, il faudra stipuler que l'ADB ne devra pas muter pendant les 4 ans.

Stéphane TEULET n'a pas pris de licence cette saison et les autres années, il était licencié dans le CBD24. Il devra prendre une licence dans le CBD33.

Michel CHASSAGNE se renseignera cet après-midi.

Intervention de Laurent SAURINA

- ⇒ Mise à jour du site
- ⇒ Demande des photos manquantes
- ⇒ Mise à jour du « où pratiquer » avec le référencement des boulodromes avec les adresses
- ⇒ Reste le CBD79 et le CBD86 à faire, en attente des informations du CBD24, CBD33 et CBD47
- ⇒ Onglets Jeunes, Féminines et Arbitrage vides
- ⇒ Les arbitres devront avoir participé à un recyclage tous les 5 ans
- ⇒ Commencer à préparer des programmes ou des idées pour la reprise et les mettre sur le site

Relance de Patrick LE MOINE pour la composition du pôle sportif avec, de préférence, une bonne représentativité géographique.

Le CBD24 a décidé de reprendre des licences pour rester autonome.

Cette année, les présidents d'AS ont été élus, même chose pour les présidents de CBD, de Ligue et le président de la FFSB. Ce sont des bénévoles mais ils ont été élus pour un travail. On leur demande des informations, d'être force de proposition, bien le redire aux clubs même si pour l'instant on ne pratique pas.

Carte de visite LBNA => relancer Fabrice MONTICO.

Discussion sur le principe de reversement de la ristourne de 10 € sur les licences 2019/2020. Certains CBD ont fait des efforts sur les licences 2020/2021, de ce fait, la ristourne de la FFSB n'est **pas** reversée aux AS. Le prix des licences peut être différent d'un CBD à un autre, comme d'une AS à l'autre.

Le CBD87/23 demande si les frais de déplacement des clubs sportifs vont être payé par la FFSB. Le mieux serait de demander à Eric LOUAT. De l'avis de tous, ils devraient être payés, même si le championnat est annulé.

Demande d'achat de matériels (tapis de protection) pour le CBD87/23 à faire soit auprès de la FFSB ou le faire auprès de la Ligue qui sera propriétaire du matériel.

Fin de la réunion vers 12h30.